



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(108^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 5 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5997).

Ordre du jour complémentaire (p. 5997)

2. **Rappels au règlement** (p. 5997).

MM. Michel Voisin, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5998)

MM. Eric Raoult, Marc Laffineur, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

MM. Marc Laffineur, Philippe de Villiers, Michel Voisin, Louis de Broissia, le ministre.

M. Eric Raoult.

Suspension et reprise de la séance (p. 6002)

MM. Marc Laffineur, le président, Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation.

Suspension et reprise de la séance (p. 6003)

MM. Rudy Salles, le président, Michel Sapin, président de la commission des lois, Mme le secrétaire d'Etat.

M. le président.

3. **Dépôt de rapports** (p. 6004).

4. **Dépôt de rapports d'information** (p. 6004).

5. **Ordre du jour** (p. 6004).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au lundi 18 décembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du projet, adopté par le Sénat, sur le surendettement des particuliers.

Mercredi 6 décembre, à onze heures quarante-cinq :

Suite du projet de loi de finances rectificative pour 1989.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet sur l'adaptation de l'exploitation agricole ;

Deuxième lecture :

Du projet sur le financement des activités politiques ;

Du projet de loi organique sur le financement des élections.

Jeudi 7 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet sur la protection de la santé de la famille et de l'enfance ;

Eventuellement, suite du projet sur le surendettement des particuliers.

Vendredi 8 décembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le groupement industriel des armements terrestres ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le développement des entreprises commerciales et artisanales.

Eventuellement, samedi 9 décembre :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 11 décembre, à dix heures et quinze heures :

Projet portant diverses dispositions relatives au travail ;

Projet sur les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

Projet sur la police des chemins de fer.

A vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, renforçant les garanties contre certains risques.

Mardi 12 décembre, à neuf heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France, et débat sur cette déclaration.

A seize heures et vingt-deux heures :

Déclaration du Gouvernement sur les perspectives de la Communauté européenne après le Conseil européen de Strasbourg, et débat sur cette déclaration.

Mercredi 13 décembre, à neuf heures trente :

Eventuellement, suite du projet renforçant les garanties contre certains risques.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet sur le droit au logement.

Jeudi 14 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur le droit au logement.

Vendredi 15 décembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, deuxième lecture du projet sur le code des assurances ;

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le surendettement des particuliers ;

Projet sur la participation des communes au financement des collèges ;

Navettes diverses.

Samedi 16 décembre, neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Navettes diverses.

Lundi 18 décembre, à dix heures, quinze heures et éventuellement vingt et une heures trente :

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1990.

Ordre du jour complémentaire

M. le président. En outre, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le jeudi 14 décembre, à la suite de l'ordre du jour prioritaire, les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Marcellin relative au domaine public maritime naturel.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

2

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Michel Voisin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour un rappel au règlement.

M. Michel Voisin. Monsieur le président, un fait très grave s'est passé à dix-huit heures trente devant le Quai d'Orsay. Pour la première fois dans les annales du Parlement, trois parlementaires, ceints de leur écharpe, ont été matraqués par les forces de l'ordre.

Monsieur le président, je vous demande au nom du groupe de l'Union du centre et de son président Pierre Méhaignerie une suspension de séance afin de permettre aux trois parlementaires blessés, Bernadette Isaac-Sibille, Philippe de Villiers et moi-même, de se faire examiner par le médecin avant de revenir en séance.

M. Gérard Gouzes. Il n'a pas l'air trop malade !

M. le président. Monsieur Voisin, votre groupe souhaite-t-il se réunir ?

M. Edmond Alphandéry. Absolument !

M. le président. Avez-vous un pouvoir ?

M. Michel Voisin. Oui.

M. le président. La suspension est de droit.

Je vais donc suspendre la séance pour dix minutes.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Non ! Une demi-heure !

M. Michel Voisin. Il y a trois personnes à examiner, monsieur le président !

M. Louis de Broissia. Cinquante parlementaires ont été bousculés et trois blessés !

M. Francisque Perrut. Il y a au moins cinquante témoins !

M. le président. J'entends bien, mais nous parlons de trois parlementaires à examiner !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il y a peut-être des côtes cassées !

M. Louis de Broissia. Les C.R.S. ont chargé, monsieur le président !

M. le président. J'en conviens et je souhaite accéder à votre demande et suspendre la séance, mais le débat risque de se prolonger dans la nuit. Je cherche donc un moyen terme. Combien de temps pensez-vous qu'il faudra ?

M. Michel Voisin. Monsieur le président, nous ne sommes pas responsables. Laissez-nous le temps de nous faire examiner par le médecin.

M. le président. Je ne dis pas que vous êtes responsables, mon cher collègue, évidemment ! Je souhaite seulement que la suspension ne soit pas trop longue afin que nous puissions reprendre nos débats.

M. Michel Voisin et M. Louis de Broissia. Une demi-heure !

M. le président. Bien !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Mesdames, messieurs, j'ai accompagné nos collègues au cabinet médical. Ils sont toujours examinés par le médecin mais, d'un commun accord, nous avons pensé qu'il était judicieux de reprendre la séance et commencer nos travaux.

La parole est à M. Raoult, pour un rappel au règlement.

M. Eric Raoult. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, premier et troisième alinéas.

Je vous remercie d'être présent, monsieur le ministre de l'intérieur, vu la gravité des événements que nous venons de connaître. Un débat serein, responsable, sage se déroulait dans cet hémicycle. Au même moment, se tenait un colloque sur la démocratie dans les pays de l'Est et, alors que nous étions rivés à nos bancs pour débattre, madame le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, de votre projet de loi sur le surendettement des ménages, nous aurions souhaité pouvoir manifester, comme l'ensemble de nos collègues des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et un très grand nombre de collègues du groupe du Rassemblement pour la République, librement, pacifiquement, devant le quai d'Orsay notre position sur les événements qui se passent au Liban.

Plusieurs parlementaires ont été frappés, matraqués, à quelques mètres de cet hémicycle. Je suis un jeune élu, mais je crois pouvoir dire que c'est un fait qui n'a pas eu de précédent depuis de nombreuses années.

Vous conviendrez donc, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, qu'il est difficile de poursuivre sereinement, pacifiquement, le débat alors même que ces événements viennent de se produire et que, comme l'a souligné M. le président, plusieurs de nos collègues sont encore au cabinet médical.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, au nom du groupe R.P.R., mais je crois aussi au nom des groupes U.D.F. et U.D.C., que vous puissiez vous expliquer sur ces événements qui sont d'une rare gravité. Jamais des parlementaires, à quelques mètres de l'hémicycle, ne se sont fait matraquer simplement parce qu'ils exprimaient un avis, une opinion. Déjà le Premier ministre les avait admonestés lors de son émission télévisée, dimanche soir...

M. Jacques Delhy. Eh oui !

M. Eric Raoult. ... les traitant d'irresponsables, alors, monsieur Delhy, qu'un certain nombre d'entre vous devaient nous accompagner à Beyrouth.

Je crois qu'il est important, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat chargé de la consommation, qu'une clarification soit faite si vous souhaitez que, comme cela a été le cas durant tout l'après-midi, le débat puisse se poursuivre. Nous, parlementaires, qui étions présents en séance avons en effet à l'égard de ceux qui se faisaient matraquer...

Mme Denise Cacheux. Opération médiatique !

M. Eric Raoult... une responsabilité d'interrogation à votre endroit.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à cette interrogation, qui n'est pas une interpellation. Je demanderai de toute façon, au nom du groupe R.P.R., une suspension de séance de quinze minutes après votre intervention pour que nous puissions en tirer toutes les conséquences quant à la poursuite d'un débat qui, je le souligne, était un débat de consensus.

M. Jacques Bruhnes. Consensus entre vous et le Gouvernement !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre de l'intérieur, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'étais, avec beaucoup d'entre nous, en train de manifester de façon tout à fait pacifique pour le Liban qui, chacun le sait, traverse une période très difficile. Nous demandions à rencontrer le ministre des affaires étrangères. Nous avons été arrêtés par les C.R.S.

Nous étions une cinquantaine, tous députés, ceints de nos écharpes. Nous avons demandé à passer. Cela nous a été refusé. Nous avons essayé de passer par-dessus les barrières, de façon tout à fait pacifique. A ce moment-là, l'ordre a été donné de charger et les C.R.S. sont arrivés, avec leur matraque, et nous ont tapé dessus. Je crois que cela ne s'était jamais produit dans l'histoire de notre République. Nous avons été frappés violemment. Certains d'entre nous sont tombés. Certains sont, en cet instant, examinés par le médecin de l'Assemblée.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, qui a donné l'ordre de charger et pourquoi le ministre des affaires étrangères a toujours refusé de nous recevoir alors que, encore une fois, nous étions très pacifiques et que nous demandions simplement à avoir une explication sur la politique de la France vis-à-vis du Liban.

Voilà ce que nous avons demandé.

M. Gérard Gouzes. C'est ici que se passe le débat !

M. Marc Laffineur. Voilà ce que nous avons demandé. On nous répond avec des matraques !

Nous voudrions savoir ce qui s'est passé, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous remercie.

Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ?

Monsieur le ministre, souhaitez-vous répondre ?

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, tout acte de violence, d'où qu'il vienne, dans une démocratie où, par définition, l'expression des opinions doit pouvoir se dérouler dans le calme et dans la sérénité, est regrettable. Que des actes de violence frappent des citoyens, des fonctionnaires quels qu'ils soient, est regrettable. Lorsqu'il s'agit d'élus, ce l'est encore plus, d'une certaine façon, parce qu'ils représentent une fraction de la souveraineté nationale.

Par conséquent, dans la mesure où l'on me dit que des élus, des parlementaires, ont reçu des coups, ont été blessés, j'en suis vraiment désolé, je le regrette. Naturellement, une enquête approfondie sera menée sur les circonstances dans lesquelles ces faits regrettables sont intervenus.

Encore que la description des faits par M. Laffineur contribue à préciser mon information et me permette de vous répondre, sur la base des renseignements que j'ai recueillis depuis quelques instants.

Chacun d'entre vous sait sans doute que, depuis déjà plusieurs jours, un projet de manifestation devant le ministère des affaires étrangères avait été formé, qu'une demande, ou plutôt une information sur ce projet de manifestation avait été déposée ou plus exactement discutée avec le préfet de police. Le préfet de police a, dans un premier temps, retenu sa décision, m'a consulté et m'a fait part de son sentiment, que j'ai approuvé. Le projet de manifestation devant le ministère des affaires étrangères a été abandonné par les organisateurs de la manifestation.

Et les organisateurs de la manifestation ont eu raison d'abandonner ce projet de venir manifester aux portes du ministère des affaires étrangères, surtout s'agissant de parlementaires, qui ont la possibilité d'interpeller le Gouvernement. Ils sont d'ailleurs les seuls citoyens dans ce cas et ils peuvent le faire presque à tout moment, du moins pendant les sessions - ce qui est le cas en ce moment -, le matin, le plus souvent, l'après-midi, toujours, et le soir. C'est particulièrement vrai lorsqu'on est un mardi, puisqu'ils peuvent interroger le Gouvernement dès le lendemain mercredi, comme cela aura sans doute lieu demain après-midi et comme cela a déjà eu lieu mercredi dernier.

M. Marc Laffineur. Ce sera fait demain après-midi, monsieur le ministre ! Mais est-ce une raison pour leur taper dessus ?

M. Gérard Gouzes. Est-ce une raison pour manifester ?

M. le ministre de l'intérieur. Par conséquent, chacun peut comprendre que les conditions dans lesquelles la Constitution et la loi organisent les rapports entre le Parlement et le Gouvernement offrent à tout député, pour peu que son groupe lui donne la parole, la possibilité d'interpeller le Gouvernement sur tout aspect de la politique, en particulier de la politique internationale.

M. Gérard Gouzes. Pas besoin de sauter les barrières !

M. Eric Raoult. Et le droit de manifester ?

M. le ministre de l'intérieur. Le droit de manifester est, lui aussi, prévu par la loi, garanti par la loi et organisé.

C'est la raison pour laquelle, pour ma part, je m'étais réjoui d'apprendre que les organisateurs de cette manifestation avaient renoncé à manifester devant le ministère des affaires étrangères et avaient accepté d'organiser leur manifestation à un point à peu près diamétralement opposé de l'esplanade des Invalides. Non seulement ils l'ont accepté, mais ils ont pris des dispositions pratiques pour organiser leur manifestation à l'autre bout de l'esplanade des Invalides. Ils y ont installé préalablement des moyens de sonorisation et ils ont tenu là leur manifestation, comme prévu et comme convenu avec le préfet de police et avec moi-même, par l'intermédiaire du préfet de police.

Ce qui est vrai, c'est qu'un nombre relativement important de parlementaires ont ensuite souhaité être reçus par le ministre des affaires étrangères et qu'ils ont fait connaître ce souhait au ministre des affaires étrangères, qui l'a accepté.

M. Marc Laffineur. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Ils ont demandé que la délégation soit reçue par le ministre des affaires étrangères (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Vous pouvez évidemment, messieurs, m'interrompre en demandant l'autorisation au président, qui ne vous la refusera pas. Si quelqu'un souhaite m'interrompre, monsieur le président, je ne m'y opposerai en rien. Mais si personne ne me le demande, je continuerai mon propos.

(*M. Francisque Perrut manifeste le désir d'interrompre M. le ministre.*)

M. le président. Monsieur le ministre, je crois que M. Perrut souhaite vous interrompre.

M. le ministre de l'intérieur. Le ministre des affaires étrangères a accepté une deuxième demande, un peu différente, à savoir que la délégation soit constituée non pas uniquement de parlementaires mais de parlementaires et de non-parlementaires. La délégation a été composée de cinq ou six personnes, qui se sont dirigées vers le ministère des affaires étrangères.

Ce qui s'est passé à ce moment-là, vous venez, mesdames, messieurs les députés, d'en avoir une relation partielle par M. Laffineur : un certain nombre d'autres participants à la manifestation qui avait été convenue (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Marc Laffineur et M. Francisque Perrut. Non ! Non !

M. le ministre de l'intérieur. C'est ce que j'ai entendu dire par M. Laffineur. Mais peut-être ai-je mal saisi ses propos.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. C'est de la désinformation !

M. le ministre de l'intérieur. Non ! Ce ne sont pas des informations que j'ai eues par ailleurs. Les informations que j'ai eues par ailleurs sont nombreuses et, comme toujours dans ce genre de circonstances, partiellement contradictoires.

M. Eric Raoult. C'est une bavure !

M. le ministre de l'intérieur. Mais celles que vous avez eues vous-mêmes, mesdames, messieurs les députés, de M. Laffineur lui-même, ici même, et qui figurent au *Journal officiel*, c'est qu'un certain nombre de ceux qui ne faisaient pas partie de la délégation, qui s'étaient engagés à participer à la manifestation à l'autre bout de l'esplanade des Invalides, ont voulu accompagner la délégation.

M. Marc Laffineur. Faux ! Il n'y avait que des députés !

M. Gérard Gouzes. Ils ont sauté les barrières !

M. le ministre de l'intérieur. Ils sont passés par-dessus les barrières. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement de la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Francisque Perrut. Ils ne sont jamais passés par-dessus les barrières !

M. Marc Laffineur. C'est de l'invention !

M. le ministre de l'intérieur. Chacun admettra que ce n'est pas quelque chose de bien grave.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Il y avait 200 policiers. Nous n'avons pas pu passer !

M. Marc Laffineur. Je demande la parole !

M. Francisque Perrut. Vous inventez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Si M. Laffineur s'est mal exprimé et s'il n'a pas voulu sauter par-dessus les barrières, c'est que j'ai mal entendu.

M. le président. Monsieur le ministre...

M. le ministre de l'intérieur. Je termine, monsieur le président.

Le résultat, c'est que, dans la confusion qui a résulté de cette échauffourée, un certain nombre de personnes - dont M. Laffineur, si je comprends bien - se sont heurtées à un

barrage ferme. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je le regrette beaucoup.

Il ne faut pas trop vite accabler les fonctionnaires de police dont la tâche est toujours difficile lorsqu'il y a une manifestation, et particulièrement difficile lorsque, dans cette manifestation, il y a des élus. Et surtout lorsque, dans cette manifestation, il y a des parlementaires - ce qui était le cas il y a quelques jours sur la place du Palais-Bourbon.

C'est encore plus difficile lorsque ces fonctionnaires de police ont reçu l'information qu'une délégation allait être reçue par le ministre des affaires étrangères, ce qui veut dire évidemment que cette délégation allait être reçue, et elle seule. Par conséquent, les autres personnes n'entraient pas dans le dispositif prévu.

Mais je conclurai comme j'ai commencé : je regrette profondément ce genre d'incident, et je pense que tous ceux qui ont une responsabilité dans cet incident le regretteront comme moi.

M. Gérard Gouzes. Exactement !

M. Eric Raoul. Je pense bien !

M. le ministre de l'intérieur. Et moi, j'ai une responsabilité dans la mesure où ces fonctionnaires sont sous mes ordres.

Mais chacun devra assumer cette responsabilité et ne pas trop vite accabler les fonctionnaires de police.

Puis-je vous signaler que, depuis des années déjà, il y a des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie détachés à l'ambassade de France à Beyrouth, dont la mission est très appréciée par nos diplomates...

M. Eric Raoul. Ce n'est pas une réponse, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. ... et dont la tâche est particulièrement difficile.

M. Eric Raoul. Vous esquiviez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Non ! Je n'esquive rien du tout...

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, je souhaite interrompre le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. ... et vous ne me trouverez pas beaucoup en forme d'esquive ce soir. Mais je pense que chacun doit être parfaitement informé de ce qui s'est passé.

M. Eric Raoul. On se croirait en R.D.A. !

M. le ministre de l'intérieur. Mais, naturellement, monsieur le président, puisque quelqu'un cherche à m'interrompre, je ne me dédis pas de ce que je vous dit. Il est tout à fait souhaitable que la vérité soit parfaitement connue et dite devant cette assemblée.

M. Eric Raoul. Y a-t-il eu ordre, oui ou non ?

M. le président. Mes chers collègues, M. le ministre va maintenant vous écouter.

Plusieurs orateurs m'ont demandé la parole.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Je ne puis, monsieur le ministre, laisser tenir de tels propos.

Je crois que vous avez été mal informé par les personnes qui vous ont relaté les faits.

Nous étions nombreux, ce soir, à participer à cette manifestation. Il n'y avait que des députés, avec leurs écharpes. Peut-être un ou deux étaient-ils sans écharpe. Mais il n'y avait que des députés le long des barrières.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Même les grilles de nos bureaux étaient fermées !

M. Marc Laffineur. Il n'y avait que des députés. Nous avons seulement demandé à accompagner la délégation qui devait être reçue par le ministre des affaires étrangères. Cela nous a été refusé. Et nous n'avons pas été arrêtés par un « cordon », monsieur le ministre ; nous avons été « chargés » par des C.R.S. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoul. Comme au temps de Jules Moch !

M. Marc Laffineur. Ce n'est bien évidemment pas les fonctionnaires de police que nous mettons en cause. Mais nous voudrions savoir qui leur a donné l'ordre de charger. C'est cela qui nous inquiète dans une démocratie comme la nôtre.

Ensuite, lorsque nous avons réussi à revenir, on a fermé les barrières du 101 de la rue de l'Université, nous empêchant de rentrer. Nous avons dû aller chez le président de l'Assemblée nationale pour lui demander ce qui se passait et si les députés pouvaient encore travailler au Palais-Bourbon.

Voilà ce qui s'est passé ! Il ne s'est pas passé autre chose. Mais nous avons été profondément choqués de connaître ce genre de choses, dans notre démocratie, pour une manifestation aussi pacifique que celle que nous voulions faire ce soir, simplement pour exprimer notre sympathie au Liban.

M. le président. La parole est à M. Philippe de Villiers.

M. Philippe de Villiers. Je me trouvais il y a quelques instants, avec Michel Voisin, qui vient de nous rejoindre, chez le médecin de l'Assemblée, lorsque je vous ai entendu, monsieur le ministre, évoquer la question qui nous occupe, c'est-à-dire ce grave incident qui a eu lieu tout à l'heure entre les Invalides et le ministère des affaires étrangères.

J'étais situé au premier rang devant la ganivelle de protection. J'ai constaté - peut-être cela a-t-il été dit - que les gendarmes se sont écartés et ont été d'une correction parfaite, comprenant bien, devant les écharpes dont nous étions ceints, qu'il fallait nous laisser passer.

Nous étions d'ailleurs très pacifiques. Nous venions d'une manifestation pacifique. Nous venions de demander, pour les uns, qu'à rencontrer M. le directeur de cabinet de M. le ministre, comme cela avait été convenu - cinq, six ou sept d'entre nous, parlementaires et membres de la société civile, notamment Claude Mauriac et Roger Stéphane -, et, pour les autres, qu'à rejoindre les bureaux de l'Assemblée.

Au bout de sept ou dix minutes, il y a eu cet incident incroyable. Je puis en témoigner puisque j'étais au premier rang. Je parlais à ce moment-là avec un capitaine de la gendarmerie. Un ordre a été donné aux C.R.S. de charger les parlementaires. J'ai vu ce que je n'avais jamais vu moi-même. Les visières des C.R.S. se sont abaissées et, matraque au poing, ils sont arrivés sur nous. Le premier rang des parlementaires s'est retrouvé immédiatement à terre. Moi, j'ai fait un vol plané dont je n'avais pas eu l'idée jusqu'à présent (*Rires sur quelques bancs du groupe socialiste*) ...

M. Gérard Gouzes. Un vol plané !

M. Eric Raoul. Ce n'est pas drôle !

M. Philippe de Villiers. En effet, ce n'est pas drôle !

M. Gérard Gouzes. Si ! C'est drôle ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande un petit peu de dignité !

M. Philippe de Villiers. Je pense que M. le ministre de l'intérieur, par sa présence ici et par le sérieux qu'il a apporté à sa réponse tout à l'heure, comprend que ce n'est pas drôle.

M. Gérard Gouzes. Cela devient de la comédie !

M. Philippe de Villiers. Il me paraît extrêmement grave que des parlementaires soient ainsi brutalisés, chargés. Qui a donné l'ordre et quelle est la source, l'origine de ce mépris, de cette condescendance qui a fait que ce soir, alors que nous manifestions de manière très pacifique et sans aucun esprit partisan, nous nous sommes retrouvés, à près de cinquante parlementaires, dans une situation qui nous a choqués et bouleversés ?

M. le président. Je vous remercie.

Monsieur le ministre, vous m'avez demandé la parole. Je suggère que nous entendions d'abord les autres intervenants.

La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, j'étais au premier rang, avec Philippe de Villiers et Mme Isaac-Sibille, qui est actuellement chez le médecin.

Nous manifestions pour défendre la liberté des droits de l'homme dans le monde.

Monsieur le ministre, j'ai vu arriver sur moi la main d'un C.R.S. avec une matraque. Cette matraque - je joins le geste à la parole - m'est passée entre les jambes. Voyez ce que cela peut donner ! Je suis tombé en arrière. On vient, à l'instant, de me faire des piqûres anti-inflammatoires car le nerf sciatique semble avoir été déplacé.

Monsieur le ministre, vous êtes responsable de la sécurité dans notre pays. Cinquante parlementaires ceints de leur écharpe voulaient rencontrer un ministre.

Monsieur le ministre, qui a donné l'ordre ?

Nous attendons un châtimement exemplaire des responsables de cette affaire.

M. Philippe de Villiers. Et des excuses du Gouvernement !

M. Michel Voisin. En ce qui me concerne, monsieur le ministre, permettez-moi de me retirer, pour me reposer.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, j'ai eu la chance de n'être pas tout à fait au premier rang et d'avoir signalé aux C.R.S. que je poserais une question au Gouvernement demain à quinze heures précises. J'ai ajouté que, s'ils souhaitaient que le parlementaire ait un gros « cocard » lorsqu'il poserait sa question, c'était le moment ! Peut-être est-ce la raison pour laquelle j'ai été épargné par les coups. Toujours est-il que je me suis retrouvé piétiné avec une douzaine de parlementaires, nos écharpes foulées au pied, par une charge de C.R.S. qui a été d'une très grande brutalité.

Je confirme point par point ce que Philippe de Villiers a dit.

Nous étions passés dans une enceinte réservée aux parlementaires. Nos cartes de parlementaires et nos écharpes avaient été dûment vérifiées. Vos services ne pouvaient pas ne pas savoir qu'ils n'avaient en face d'eux que des parlementaires. Et nous nous sommes comportés très pacifiquement, attendant une audience - que nous attendons toujours.

C'est lorsque les gendarmes mobiles se sont écartés que la charge a été brutale.

Nous sommes restés une demi-heure ensuite sur le terrain, attendant de regagner nos bureaux de l'Assemblée.

Je confirme également point par point que des barrières avaient été dressées à l'entrée de la rue de l'Université. Je suis rentré rue de l'Université en franchissant des barrières. Ensuite, lorsque j'ai voulu rentrer à mon bureau du 101, les grilles étaient refermées. Seul le président Laurent Fabius, par l'intermédiaire de son directeur de cabinet, nous a réservé un accueil que je peux qualifier de républicain.

Je reste très profondément choqué par cette charge faite et ordonnée devant nos yeux contre des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions, alors qu'ils manifestaient d'une manière très pacifique pour une cause qui nous est chère : celle du Liban.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Je crois, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, que M. Voisin et M. de Villiers n'étaient pas là quand j'ai commencé à vous parler. Je vais donc vous répéter ce que j'ai dit en commençant. Puisque je l'ai déjà dit deux fois, je peux le dire une troisième fois : je regrette profondément des incidents, quels qu'ils soient, qui font que des violences, quelles qu'elles soient, s'adressent, éventuellement inutilement, à qui que ce soit, quels que soient les citoyens ou les citoyennes en cause.

Mais c'est vrai que, s'il s'agit d'élus du peuple, *a fortiori* de parlementaires, je le regrette encore davantage.

Pourquoi ? Parce qu'ils représentent le peuple !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Qui a donné l'ordre ?

M. le ministre de l'intérieur. Je suis venu, parce que j'ai été informé de ces incidents, avec, naturellement, la difficulté d'établir la vérité dans ce genre de circonstances.

M. Marc Laffineur et M. Willy Dimaggio. On vous l'a donnée !

M. le ministre de l'intérieur. Vous m'avez donné votre version des faits.

M. Louis de Broissia. C'est la bonne !

M. le ministre de l'intérieur. Déjà, celle de M. Laffineur donnait un élément d'information différent de celle qu'a donnée ensuite M. de Villiers. A chacun sa vérité dans ce genre de circonstances !

M. Hubert Falco et M. Marc Laffineur. On nous a tapé dessus !

M. le ministre de l'intérieur. Mais je ne conteste aucun de vos témoignages. Et je ne suis pas disposé, avant le temps de réflexion nécessaire, à contester aucun des témoignages, nombreux, que j'ai déjà reçus.

M. Willy Dimaggio. D'ailleurs, il y avait des caméras ! Vous pouvez vérifier sur les films !

M. le ministre de l'intérieur. Mais je comprends votre émotion, mesdames, messieurs les députés ! Et si vous me dites, par-dessus le marché, qu'il y avait des caméras, je comprends aussi devant quelle complexité nous nous trouvons.

M. Louis de Broissia. Il n'y avait pas de caméra au moment de la charge !

M. le ministre de l'intérieur. Si l'un dit qu'il y avait des caméras...

M. Marc Laffineur. Il y avait des caméras à la fin ! Pas au moment de la charge !

M. le ministre de l'intérieur. Vous voyez la difficulté de ma tâche !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Il y en avait à la fin : nous sommes tous d'accord !

M. le ministre de l'intérieur. Y avait-il des caméras ? N'y en avait-il pas ? Étaient-elles là au début ? N'étaient-elles pas là ?

Vous comprenez bien par ce simple exemple à quel point cela est difficile.

M. Philippe de Villiers. Ne finassez pas !

M. le ministre de l'intérieur. Je ne « finasse » pas ! Je ne suis pas là pour « finasser ». Je vous réponds carrément...

M. Eric Raoult. Il faut condamner, non « regretter » !

M. le ministre de l'intérieur. ... que le lieu où les députés peuvent interpellier le Gouvernement, c'est ici ! Que la place où les parlementaires ont le droit et le devoir d'interpellier le Gouvernement, c'est ici !

M. Eric Raoult et M. Louis de Broissia. C'est ce que nous faisons !

M. Marc Laffineur. Nous sommes là, ce soir !

M. le ministre de l'intérieur. Vous m'interpellez, et vous avez raison. Je vous réponds, sans « finasser », sans « esquiver ». Mais je réaffirme que le lieu où des parlementaires doivent interpellier le Gouvernement, c'est ici.

M. Eric Raoult. Pas du tout ! Partout !

M. le ministre de l'intérieur. Eh bien, voilà ! Les nuances commencent.

M. Eric Raoult. Et le droit de manifester, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Deuxièmement, j'ai été informé très précisément par le ministre des affaires étrangères qu'il était disposé à recevoir une délégation réduite.

M. Louis de Broissia. Pas le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. On m'a dit « cinq ou six ». Vous dites « six ou sept ». Nous sommes donc d'accord.

J'ajoute, monsieur de Villiers, puisque vous n'étiez pas là quand j'ai rappelé ce que je sais de l'historique de cette manifestation, qui avait été organisée finalement à l'autre bout de l'esplanade des Invalides dans des conditions qui assuraient une parfaite sécurité...

M. Marc Laffineur. Il n'y avait que des députés à cet endroit !

M. le ministre de l'intérieur. ... que cette manifestation a changé de nature à partir du moment où, si je comprends bien, la délégation qui avait été acceptée au ministère des affaires étrangères s'est vue grossie, en quelque sorte, de ceux qui, comme l'a dit tout à l'heure M. Laffineur, voulaient accompagner la délégation.

M. Marc Laffineur. Jusqu'à la porte !

M. le ministre de l'intérieur. Jusqu'à la porte ou au-delà de la porte !

M. Marc Laffineur. Il n'y avait que des députés !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Vous nous aviez interdit la rue de l'Université et le 101 ! Et il n'y avait que des députés !

M. le ministre de l'intérieur. Et il n'y avait que des députés ! A ce moment-là sont survenus les incidents dont je vous dis que je les déplore profondément...

M. Eric Raoult. Il faut les condamner, non les « déplorer » !

M. le ministre de l'intérieur. ... à l'égard de chacun de ceux qui en ont été victimes, quelle que soit leur situation à ce moment-là.

M. Eric Raoult et M. Louis de Broissia. Il faut condamner la charge !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Démissionnez !

M. le ministre de l'intérieur. Mais bien sûr ! Je peux démissionner sur le champ. Je peux condamner la charge. Je peux sortir d'ici. Je peux aussi continuer à participer à un débat qui, au contraire, me paraît très utile pour la démocratie...

M. Hubert Falco. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. ...car il me paraît très utile pour la démocratie de faire, quand c'est possible, autant que possible, sur le champ, le point sur la situation.

M. Marc Laffineur. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. C'est pour cela que je suis venu...

M. Hubert Falco. On apprécie !

M. le ministre de l'intérieur. ... que je m'adresse à vous, et que je suis encore prêt à dire, pour la quatrième fois, à quel point je peux déplorer ce genre d'incident.

Je ne suis pas de ceux qui vont dire que « c'est un malheureux hasard », pas plus que je ne dirai que c'est une provocation, d'un côté ou de l'autre. J'ai appris ces faits, et je suis venu parce que l'on m'a dit que la séance reprenait à dix heures quinze. Naturellement, à l'heure qu'il est, et depuis déjà un bon moment, on rassemble tous les éléments pour connaître la vérité. Naturellement - je l'ai déjà dit et je suis prêt à le redire - il est plus que regrettable, il est déplorable que des élus du peuple se trouvent confrontés à ceux qui représentent le peuple et la force publique, qui est au service du peuple.

M. Hubert Falco. Très bien.

M. le ministre de l'intérieur. Naturellement, il est nécessaire de savoir comment de tels incidents ont pu survenir, y compris pour qu'ils ne puissent plus survenir et pour qu'on ne puisse plus intervenir. C'est la raison pour laquelle je suis venu ici.

Si je vous disais que je sais toute la vérité - je ne la sais pas plus qu'aucun d'entre vous, et vous encore vous étiez là ! - je ne vous dirais pas la vérité. Je suis venu pour vous dire que je déplorais ces incidents, que je regrettais que des élus aient pu être frappés. S'il apparaît que des fautes ont été commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, naturellement les conséquences en seront tirées. Mais dans l'état actuel des choses, je vous demande de ne pas mettre en cause tel ou tel corps de fonctionnaires.

M. Jean-Marc Nesme. Qui a donné l'ordre ?

M. le ministre de l'intérieur. Quand vous dites que vous défendez le Liban, les uns ou les autres, quand vous dites que vous défendez la liberté au Liban, quand vous dites que vous défendez les droits de l'homme, ne sous-estimez pas le rôle que jouent pour la défense des droits de l'homme ces fonctionnaires, peut-être ceux-là même qui étaient devant vous, y compris même au Liban où, je le répète, depuis des années, des militaires de la gendarmerie et des fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité ont rempli leur mission. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est ce que nous leur avons dit !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Vous êtes bien d'accord avec nous, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le président, je suis naturellement à la disposition de l'Assemblée - et en particulier des députés qui étaient là, qui se sont trouvés sur les lieux - pour traiter de cette question.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Qui a donné les ordres ?

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas l'intention de polémiquer car, dans l'état actuel de mon information, je ne peux pas dire beaucoup plus que ce que je sais - ce que je pense, ce que je déplore et ce que je projette pour l'avenir, je voulais vous le dire. Je suis à votre disposition, monsieur le président, et à celle de vos collègues, je le répète. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. Mais le ministre n'a pas répondu ! La rue de l'Université, ce n'est pas le quai d'Orsay. L'accès du 101 ne dépend pas de lui ! Pourquoi l'avoir interdit ?

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, j'avais demandé une suspension de séance de quinze minutes pour réunir mon groupe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Vous l'avez demandée, en effet, et vous avez un pouvoir.

M. Eric Raoult. Exactement, monsieur le président.

M. le président. La suspension est de droit.

La séance sera reprise dans un quart d'heure.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-trois heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

M. Marc Laffineur. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est M. Marc Laffineur, pour un rappel au règlement.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, je voudrais, au nom de mon groupe, demander une suspension de séance d'une demi-heure parce que, pendant ces moments difficiles, nous avons été surpris de voir nos collègues socialistes sourire, et même rire...

M. Eric Raoult. C'est indigne !

M. Marc Laffineur. ... alors que des faits graves se sont passés ce soir.

La semaine dernière, un représentant de la ligue arabe traitait les députés qui étaient partis au Liban de boy-scouts. Dimanche soir, le Premier ministre de la France, traitait les députés qui s'étaient déplacés à Beyrouth d'irresponsables. Je voudrais savoir s'il y a une relation de cause à effet entre ces paroles, cette absence de réaction de la part du Gouvernement contre des propos d'un membre de la Ligue arabe nous traitant de boy-scouts et la charge...

M. Yves Dollo. Provocateur !

M. Jacques Delhy. Ça n'a rien à voir !

M. Marc Laffineur. Et voilà ! Nous sommes dans une période difficile, dans un moment qui nous paraît très grave, et voilà tout ce que vous avez à répondre ! Des sourires et des provocations ! Vous comprendrez, monsieur le président, que notre groupe demande une suspension de séance d'une demi-heure.

M. Eric Raoult. Messieurs les socialistes, vous gâchez un projet de loi !

M. Jacques Delhy. Monsieur Laffineur, vous vous appuyez sur des sourires. Vous vous êtes trompé d'interlocuteurs !

M. Eric Raoult. Des sourires bruyants !

M. Marcel Wacheux. Quelle hypocrisie !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Monsieur Laffineur, vous demandez une suspension de séance au nom de votre groupe. Elle est de droit. Il est vingt-trois heures quinze. Dans une demi-heure, il sera donc vingt-trois heures quarante-cinq. Je vais demander à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, si elle n'estime pas préférable que nous levions la séance.

M. Eric Raoult. Alors que tout se passait si bien !

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, si, dans une demi-heure, nous pouvions reprendre le débat pour finir la discussion générale, cela nous avancerait notablement.

M. le président. Je ne demande pas mieux. Seulement, nous ne reprendrons qu'à minuit moins le quart. J'espère que nous pourrons en terminer avec cette discussion générale.

M. Marcel Wacheux. Un quart d'heure de suspension !

M. Rudy Salles. Non, non, c'est trop grave !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Rudy Salles, pour un rappel au règlement.

M. Rudy Salles. Mon intervention se fonde sur l'article 58 du règlement.

Monsieur le président, nous sommes navrés par ce qui s'est passé ce soir. Dans de telles conditions, nous avons le sentiment que le débat sur le surendettement des ménages, débat important à la préparation duquel nous avons largement contribué, doit être interrompu.

J'ai moi-même participé à la manifestation sur l'esplanade des Invalides, manifestation digne qui se déroulait dans un climat serein. Ensuite, la délégation parlementaire, tout à fait sereine également et polie, s'est retrouvée face à un cordon de C.R.S., et je n'ai pas besoin de vous rappeler les faits.

L'ensemble de mes collègues et moi-même avons été particulièrement choqués par ces événements. Certains ne sont pas parmi nous parce qu'on leur dispense des soins après les brutalités qu'ils ont subies à quelques pas d'ici.

M. Guy Bêche. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Rudy Salles. Je demande donc d'abord, monsieur le président, mes chers collègues, que le Bureau de l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence pour traiter de ces problèmes.

Nous avons apprécié la venue du ministre de l'intérieur, car elle a montré la gravité de cette affaire. Et tout à l'heure, lorsque nous avons vu un certain nombre de nos collègues sourire, nous n'avons pas pu nous empêcher d'être indignés devant cette attitude.

M. Guy Bêche. Moi, je les ai vus dans la rue, vos collègues, et je les ai entendus !

M. Gérard Bapt. Et M. Raoult lui-même vient de sourire !

M. Rudy Salles. S'il vous plaît, mes chers collègues ! Je crois que, ce soir, la dignité est de mise dans cet hémicycle. J'aimerais que cette séance se termine dans la dignité, car nous en avons tous le plus grand besoin.

M. Guy Bêche. Parlons-en !

M. Eric Raoult. Vous n'étiez pas là, monsieur Bêche !

M. Guy Bêche. Votre attitude n'était pas digne de parlementaires !

M. Rudy Salles. En second lieu, monsieur le président, afin que l'examen du texte sur le surendettement des ménages puisse se poursuivre ultérieurement dans le climat serein qui convient à un débat de cette nature, et compte tenu de la gravité des faits qui se sont déroulés ce soir à quelques pas d'ici, je vous demande, au nom de mes collègues, de bien vouloir lever la séance.

M. le président. Mon cher collègue, pour ce qui est de votre première demande, je vous indique que le bureau se réunira jeudi à onze heures trente. Je me ferai l'interprète de ce qui s'est dit ici.

La parole est à M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, j'aimerais, après d'autres sur ces bancs, dire l'émotion de l'ensemble des députés *(Murmures sur quelques bancs du groupe socialiste)*... de l'ensemble des députés, dis-je, devant ce qui a pu se passer en fin de soirée.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Aucun parlementaire ne peut être insensible à de tels événements, quoi que l'on pense des raisons pour lesquelles on a manifesté et de la manière dont les uns ou les autres ont manifesté.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Les faits eux-mêmes nous interpellent tous et donnent à cette séance une certaine qualité émotive. Certains députés m'ont même dit qu'ils étaient venus ici non pas pour participer au débat sur le surendettement, mais parce qu'ils avaient appris que quelque chose s'était passé et que ces événements étaient évqués dans l'hémicycle.

M. Eric Raoult. M. Bêche notamment !

M. Guy Bêche. Il y a des limites, monsieur Raoult !

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Monsieur Raoult, s'il vous plaît...

Ce n'est donc pas le moment de se reprocher tel ou tel sourire. C'est plutôt le moment de montrer une dignité commune et une émotion commune devant ce qui s'est passé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)*

La deuxième chose que je voudrais vous dire, c'est qu'il ne revient à aucun d'entre nous de rechercher des responsabilités. Nous pouvons témoigner, les uns ou les autres. Nous pouvons condamner. Nous pouvons décrire. Il ne nous revient pas de rechercher des responsabilités. C'est aux autorités compétentes - et le ministre y a bien entendu fait allusion - de mener les enquêtes nécessaires et de prendre les mesures que les résultats de ces enquêtes rendraient nécessaires.

Il est un troisième élément que je tiens à citer. Je crois que tout le monde a apprécié, surtout vous, messieurs de l'opposition, la dignité, le courage - car il s'agit bien d'une forme de courage politique - d'un ministre qui, dans les heures qui ont suivi les événements et parce qu'il savait que le sujet était traité ici, est venu devant nous. Il se doutait qu'il serait mis en cause durement mais il a considéré qu'il se devait de répondre directement à la représentation nationale sur ce sujet.

Je ne crois pas que, dans l'histoire de la République, beaucoup de ministres ont eu suffisamment de courage politique et de sens du respect de la représentation nationale pour agir ainsi. Je tenais également à rendre hommage à cette attitude. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Rudy Salles. Il n'y a pas souvent des députés tabassés !

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Enfin, monsieur le président, connaissant un peu les atmosphères parlementaires et compte tenu tant de ce qui s'est

passé que des réactions des uns et des autres, je pense que nous ne sommes plus en état de débattre dans de bonnes conditions - Mme le secrétaire pourra s'exprimer sur ce point - d'un texte pourtant fort intéressant qui constitue une avancée considérable et qui faisait, semble-t-il, l'objet de discussions positives sur l'ensemble des bancs de cette assemblée.

M. Eric Raoult. C'est dommage, en effet !

M. Michel Sapin, président de la commission des lois. Il serait donc plus raisonnable de reporter à une séance ultérieure la suite de son examen.

Je ne voudrais pas terminer, monsieur le président, sans évoquer d'un mot un autre drame. Les faits que nous venons d'évoquer sont graves et nous sommes tous émus par ce qui s'est passé. Pour autant, nous ne pouvons pas reporter ce débat à plus tard sans penser au Liban. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Eric Raoult. Très bien ! Ce n'est pas du Bêche !

M. Guy Bêche. M. Raoult est content. Il a gagné !

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, la gravité des faits eux-mêmes interpelle effectivement les députés, quels qu'ils soient. C'est pourquoi, dès le début de cette séance, j'ai estimé normal d'avertir immédiatement M. le ministre de l'intérieur qui a honoré sa fonction en venant lui-même et immédiatement répondre aux députés.

Je crois, en effet, comme M. le président de la commission des lois, que la sérénité nécessaire au débat sur le problème du surendettement des familles n'est plus assurée, monsieur le président. C'est pourquoi je partage l'avis qu'il vient d'exprimer selon lequel il vaut mieux remettre cette discussion à plus tard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Madame le secrétaire d'Etat, nous regrettons tous de ne pas pouvoir débattre de votre texte qui réalisait une sorte d'unanimité dans cette enceinte. J'approuve tout à fait les propos qui viennent d'être tenus.

Nous sommes, les uns et les autres, émus et touchés par ce qui s'est passé. Tout à l'heure, accompagnant nos collègues représentants du peuple au cabinet médical, j'étais troublé par le fait que des hommes qui représentent la nation aient pu ainsi être frappés, comme vous l'avez tous appris.

Quoi qu'il en soit, j'accède à votre demande à tous. Le débat sera donc poursuivi jeudi prochain 7 décembre, conformément d'ailleurs à l'ordre du jour prioritaire.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Esteve un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1051 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Bioulac un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1052 et distribué.

J'ai reçu de M. Philippe Bassinet un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social (n° 968).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1053 et distribué.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Claude Birraux un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur le XIV^e congrès de la conférence mondiale de l'énergie de Montréal, en conclusion des travaux d'une mission d'information composée en outre de MM. Roland Blum, Franck Borotra et Michel Destot.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 1054 et distribué.

J'ai reçu de Mme Huguette Bouchardeau un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur la politique énergétique.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 1055 et distribué.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 6 décembre 1989, à onze heures quarante-cinq, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 n° 1022 (rapport n° 1047 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ; (avis n° 1048 de M. Daniel Reiner, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion des conclusions du rapport n° 1051 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (M. Pierre Esteve, rapporteur) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1018 relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (rapport n° 1045 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi organique n° 1019 relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (rapport n° 1046 de M. Robert Savy au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt-et-une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 5 décembre 1989
et décision de l'Assemblée nationale du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au lundi 18 décembre 1989 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 5 décembre 1989, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (nos 995, 1049).

Mercredi 6 décembre 1989 :

Le matin, à onze heures quarante-cinq :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1989 (nos 1022, 1047, 1048).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (n° 1051).

Discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques (nos 1018, 1045) ;
- du projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés (nos 1019, 1046).

Jeudi 7 décembre 1989, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du mercredi 6 décembre 1989.

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la protection de la santé, de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé.

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles (nos 995, 1049).

Vendredi 8 décembre 1989, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du jeudi 7 décembre 1989 :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (G.I.A.T.) (n° 984) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social (n° 968).

Samedi 9 décembre 1989 :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du vendredi 8 décembre 1989.

Lundi 11 décembre 1989 :

Le matin, à dix heures, et l'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives au temps de travail, à la garantie des indemnités complémentaires des bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et à la mise en œuvre du droit à la conversion dans les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (n° 1023) ;

Discussion du projet de loi relatif au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (n° 1024) ;

Discussion du projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer (n° 1009).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (n° 978).

Mardi 12 décembre 1989 :

Le matin, à neuf heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France et débat sur cette déclaration ;

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt-deux heures :

Déclaration du Gouvernement sur les perspectives de la Communauté européenne après le Conseil européen de Strasbourg et débat sur cette déclaration.

Mercredi 13 décembre 1989 :

Le matin, à neuf heures trente :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques (n° 978) ;

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 982).

Jeudi 14 décembre 1989, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement (n° 982).

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Raymond Marcellin tendant à définir, délimiter et protéger le domaine public maritime naturel (nos 195, 472).

Vendredi 15 décembre 1989, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles.

Discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (n° 1008).

Navettes diverses.

Samedi 16 décembre 1989, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Navettes diverses.

Lundi 18 décembre 1989, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1990.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA PROTECTION DE LA SANTÉ DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE ET ADAPTANT LA LEGISLATION SANITAIRE ET SOCIALE AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE ET DE SANTÉ

Nomination du bureau

Président : M. Jean-Pierre Fourcade.

Vice-président : M. Jean-Michel Belorgey.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Bernard Bioulac ;
- au Sénat : Mme Nelly Rodi.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI COMPLÉMENTAIRE À LA LOI N° 88-1202 DU 30 DÉCEMBRE 1988 RELATIVE À L'ADAPTATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE À SON ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 5 décembre 1989, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jean-François Poncet.

Vice-président : M. Gaston Rimareix.

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Pierre Estève ;
- au Sénat : M. Marcel Daunay.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Voirie (routes : Aveyron)

189. - 6 décembre 1989. - Mme Nicole Cathala attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur l'urgence d'entreprendre des travaux sur la R.N. 9 en amont de Millau sans attendre la mise en service des tronçons de l'autoroute A 75.

*Education physique et sportive
(sport scolaire et universitaire : Yvelines)*

190. - 6 décembre 1989. - **M. Henri Cuq** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, sur les difficultés rencontrées par le service départemental de l'union du sport scolaire des Yvelines.

Communes (personnel)

191. - 6 décembre 1989. - **M. Jean-Marie Demange** expose à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales**, la situation des titulaires de l'emploi de secrétaire de mairie de villes de 2 000 à 5 000 habitants satisfaisant aux conditions fixées par l'article 30 du statut particulier des attachés territoriaux, qui se voient refuser leur intégration dans ce cadre.

Règles communautaires : application (chantiers navals)

192. - 6 décembre 1989. - **M. Gilbert Gantier** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire** sur l'avenir de la construction navale. Alors que le Japon mène une nouvelle offensive en ce domaine en prenant à lui seul la moitié de tonnage commandé dans le monde, la commission de Bruxelles propose une réduction drastique de l'aide aux chantiers navals de la communauté européenne. Ces taux d'aide plafonds applicables en 1990 passeront en effet de 26 à 15 p. 100 pour les grands navires et de 16 à 10 p. 100 pour les petits atteignant ainsi un niveau inférieur aux droits de douane qui protègent les constructeurs de poids lourds de la Communauté européenne contre l'industrie japonaise. Il lui demande quelle a été la politique industrielle européenne vis-à-vis du Japon lors des six derniers mois au cours desquels la France détenait la présidence du conseil des ministres de la C.E.E. et quelle position la France compte adopter à l'égard de la proposition de la commission.

Politique extérieure (Espagne)

193. - 6 décembre 1989. - **M. Jean-Claude Lefort** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**, sur la situation de **M. Jean-Philippe Casabonne**. Condamné à six ans de prison par les tribunaux espagnols sans

qu'aucune preuve n'ait établi sa culpabilité, détenu depuis plus de deux années, l'intéressé vient de voir confirmer sa condamnation par le Tribunal supérieur espagnol. Il lui demande ce qu'il entend faire pour dénoncer cette violation des Droits de l'homme par l'Etat et la justice espagnole et obtenir la libération immédiate du jeune homme.

*Enseignement supérieur
(professions médicales : Nord)*

194. - 6 décembre 1989. - **M. Philippe Bassinet** attire l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur l'annulation d'une partie des épreuves du concours de l'internat de médecine à Lille.

Santé publique (politique de la santé)

195. - 6 décembre 1989. - **M. Guy Lordinot** appelle l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur les mesures concernant les professions médicales et paramédicales.

Voirie (autoroutes)

196. - 6 décembre 1989. - **M. François Hollande** interroge **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur l'état d'avancement du projet d'autoroute Paris-Brive.

S.N.C.F. (T.G.V.)

197. - 6 décembre 1989. - **M. Loïc Bouvard** interroge **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer** sur le programme de construction de lignes à grande vitesse. La S.N.C.F. semble s'orienter vers la desserte unique des grandes villes, négligeant les autres gares qui sont le centre d'un bassin important de population. Qu'entend donc faire le Gouvernement pour que la politique de la S.N.C.F. s'insère dans une politique d'aménagement du territoire et de développement des zones rurales ?

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	96	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

